

**COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2023**

Budget Principal

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
I-L'EXÉCUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
A- Les recettes de fonctionnement.....	3
1) Impôts et taxes.....	4
2) Dotations et participations	5
3) Produits des services et du domaine	6
4) Autres produits de gestion courante	6
5) Atténuations de charges	7
6) Produits exceptionnels.....	7
B- Les dépenses de fonctionnement.....	7
1) Dépenses de gestion courante.....	8
2) Atténuations de produits	9
3) Charges financières	9
II-L'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	10
A- Les recettes d'investissement	10
1) Dotations et fonds divers	10
2) Subventions d'investissement	10
3) Emprunts et dettes assimilées	11
4) Reports de recettes de l'exercice 2023.....	11
B- Les dépenses d'investissement	12
1) Dépenses d'équipement	12
2) Autres dépenses d'investissement	13
3) Reports de dépenses de l'exercice 2023.....	14
III-LE RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2023	14
IV-TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	17

INTRODUCTION

La synthèse des réalisations financières de l'exercice 2023 est présentée dans le tableau suivant (mouvements réels hors mouvements d'ordre) :

Montants (en M€)	CA 2022	CA 2023	Var. en %
1-Section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement	82,582	85,674	+3,7%
Recettes de gestion courante	77,777	81,606	+4,9%
<i>Dont impôts et taxes</i>	<i>60,261</i>	<i>64,133</i>	<i>+6,4%</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	69,615	73,287	+5,3%
Dépenses de gestion courante	61,994	65,468	+5,6%
<i>Dont dépenses de personnel</i>	<i>39,353</i>	<i>40,963</i>	<i>+4,1%</i>
2-Section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement	15,708	16,793	+6,9%
Dotations et subventions	4,861	5,576	+14,7%
Emprunt globalisé	1,500	3,000	***
Reports de recettes	4,637	4,115	***
Dépenses réelles d'investissement	18,002	21,158	+17,5%
Dépenses d'équipement	11,447	14,974	+30,8%
Amortissement en capital de la dette	3,410	4,987	***
Reports de dépenses	11,830	7,941	***
3-Résultat de l'exercice	+3,480	+4,197	+20,6%

I-L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à 85,674 M€ en 2023, soit un taux de réalisation de 101,6% en 2023 (102,1% en 2022). La variation des recettes de gestion courantes est égale à +4,9% au CA 2023 (+3,829 M€).

Exercice budgétaire 2023 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
RECETTES RÉELLES	84.323	85.674	101,6
Recettes de gestion courante	80.262	81.606	101,7
Impôts et taxes (R73)	63.328	64.133	101,3
Dotations et participations (R74)	10.945	11.367	103,9
Produits des services et du domaine (R70)	5.536	5.595	101,1
Autres produits de gestion courante (R75)	454	511	***
Atténuation de charges (R013)	150	114	***
Produits exceptionnels (R77)	181	224	***
Excédent N-1 (R002)	3.480	3.480	***
RECETTES D'ORDRE	3.600	3.679	***
RECETTES TOTALES	87.923	89.352	***

L'excédent budgétaire de réalisation 2023 des recettes de gestion courante représente un montant de +1,343 M€ et provient principalement du produit de fiscalité directe (+662 k€),

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

en particulier du produit majoré de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour 540 k€.

Le montant des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) réellement encaissé sur l'exercice 2023 s'élève à 2,865 M€ contre 3,760 M€ en 2022, soit une baisse de -23,8%.

1) Impôts et taxes 64,133 M€
Variation 2022/2023 +6,4%

Les recettes fiscales encaissées sont égales à 64,133 M€ pour l'exercice 2023.

Le produit de la fiscalité directe (article 73111) est désormais limité, depuis 2021, aux taxes foncières, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et à la compensation versée par l'Etat pour la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Cela représente un montant total de 46,337 M€ en 2023 contre 41,864 M€ en 2022 (+10,7%). La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des taxes foncières a été égale à +7,1% en 2023 avec un effet de hausse des taux de taxe foncière de +4%.

Ce montant de 46,337 M€ en 2023 comprend essentiellement les recettes suivantes :

- Taxes foncières.....30,002 M€
- Compensation de THRP (GTH)14,404 M€
- THRS (résidences secondaires).....1,919 M€

Pour mémoire, il convient de rappeler que le produit de fiscalité inscrit au BP 2023 a été ajusté à la hausse au BS 2023 (+1,508 M€) en fonction de la notification des bases fiscales intervenues en mars 2023.

Les rôles supplémentaires de fiscalité locale (article 7318) encaissés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 45 k€.

Le transfert de la fiscalité économique (CVAE à la Métropole du Grand Paris et CFE au territoire ParisEstMarne&Bois) est compensé depuis 2016 par l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la MGP qui est égale à 13,565 M€ pour 2023, soit 21% du total des recettes fiscales. Ce montant est « soclé » et sans indexation annuelle.

Les autres recettes de fiscalité indirecte sont constituées de :

- les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)2,865 M€
- la taxe sur l'électricité 803 k€
- les droits de voirie 233 k€

Au total, l'excédent de recettes fiscales par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2023 est égal à +805 k€.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

2) Dotations et participations	11,367 M€
Variation 2022/2023	-0,9%

La dotation forfaitaire de DGF 2023 s'élève à 6,595 M€ contre 6,457 M€ en 2022 (+139 k€). En 2023, la DGF représente 58% du montant total des dotations et participations encaissées.

La hausse de la dotation de DGF entre 2022 et 2023 s'explique principalement par la croissance démographique de la population communale (+2,1%).

Les compensations fiscales versées par l'État sont égales à 611 k€ pour les exonérations de taxes foncières :

* Réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels.....	567 k€
* Exonération de longue durée pour les logements sociaux.....	34 k€
* Exonération pour les personnes de condition modeste	10 k€

Les autres dotations versées par l'Etat en 2023 sont constituées de :

- la Dotation Générale de Décentralisation.....	181 k€
- la Dotation pour les Titres Sécurisés (Passeports et CNI)	52 k€
- le FCVTVA (dépenses d'entretien 2021)	23 k€
- la dotation de recensement.....	11 k€
Soit un total de	267 k€

Hors dotations et compensations de l'Etat, les autres participations et subventions encaissées par la Ville s'élèvent à 3,894 M€ pour 2023. Elles concernent, essentiellement, les crèches et haltes-garderies municipales (2,282 M€), les centres de loisirs (1,097 M€), les services aux personnes âgées (SMAD et portage de repas à domicile) (395 k€).

Ces recettes proviennent principalement de la CAF (3,348 M€) et du Conseil Départemental (345 k€).

Les subventions versées par la CAF sur l'exercice 2023 s'élèvent à :

- Prestation de Service Ordinaire (PSO) (EAJE + ALSH)	2,350 M€
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) (exercice 2022 versé en 2023)	0,998 M€
<i>Dont EAJE (Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants)</i>	<i>0,604 M€</i>
<i>Dont ALSH (Accueil des Loisirs Sans Hébergement)</i>	<i>0,394 M€</i>
Soit un total de	3,348 M€

Compte-tenu de la difficulté d'anticiper le plus finement possible les montants de PSO avec un système de versement de plus en plus complexe d'acomptes (prévisionnel, actualisé en juin et actualisé en septembre) et de soldes, ces recettes sont désormais comptabilisées en fonction de leur encaissement réel sans rattachement.

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE Date de télétransmission : 25/06/2024 Date de réception préfecture : 25/06/2024
--

La Ville a également pu bénéficier de la participation exceptionnelle versée par la DRJS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports) au titre du dispositif « colos apprenantes » pour les mini-séjours camping organisés pendant l'été 2023 (30 k€).

3) Produits des services et du domaine 5,595 M€
 Variation 2022/2023 +0,3%

Les produits des services (participations facturées) sont égaux à 4,846 M€ au CA 2023 contre 4,937 M€ au CA 2022 (-1,8%), soit une baisse de 91 k€.

Les tarifs des participations familiales ont été revalorisés de +4% (hors restauration scolaire) à compter du 1^{er} septembre 2023 après un gel de 5 ans depuis septembre 2018.

95% des participations familiales concernent 7 services municipaux :

Secteur (en k€)	CA 2022	CA 2023	Var. en %
Cantines scolaires (1)	1.558	1.419	-8,9%
Centres de loisirs	1.086	1.031	-5,1%
Crèches municipales	967	990	+2,4%
SMAD	432	425	-1,6%
Centre Aquatique	229	218	-4,8%
Classes de découvertes	193	195	+1,0%
Conservatoire Municipal (2)	125	302	N.S.
Total	4.590	4.580	-0,2%

(1) – Ne concerne plus que le seul collègue Jules Ferry depuis septembre 2022

(2) – Comptabilisation CA 2023 (total des soldes 2022/2023 et recettes des droits 2023/2024)

N.S. Non-significatif

Les redevances d'occupation du domaine public communal s'élèvent à 564 k€ en 2023 dont 356 k€ pour l'occupation de la base vie de la SGP au stade Hébert au titre des travaux de la gare du Vert-de-Maisons du Grand Paris Express (2016-2025).

Les redevances d'occupation versées par le SIPPAREC au titre des différents réseaux (électricité et télécom) s'élèvent à 198 k€ pour 2023.

Les autres recettes concernent notamment :

- les concessions funéraires..... 120 k€
- le remboursement de frais par divers redevables 43 k€
- le reversement des recettes publicitaires (guide pratique 2024)..... 23 k€

4) Autres produits de gestion courante 0,511 M€
 Variation 2022/2023 +10,0%

Ces recettes sont égales à 511 k€ en 2023. Elles sont constituées des revenus des immeubles à hauteur de 395 k€ en 2023 (75%), à savoir :

* les salons du Moulin Brûlé 154 k€

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE Date de télétransmission : 25/06/2024 Date de réception préfecture : 25/06/2024
--

- * les logements privés (versement ESH par convention) 107 k€
- * les locaux d'activité (La Poste/APSI/RATP)..... 91 k€
- * les lignes d'eau au centre aquatique (clubs sportifs)..... 37 k€
- * les salles du Temps Libre (Cubizolles)4 k€

Les redevances versées par les concessionnaires sont égales à 116 k€ en 2023 : 61 k€ par la SEMACO pour la DSP des marchés alimentaires (2012-2027) et 55 k€ par JC DECAUX au titre du mobilier urbain.

5) Atténuation de charges0,114 M€

Il s'agit des remboursements des organismes sociaux de rémunérations de personnel (21 k€) et de charges sociales (93 k€).

6) Produits exceptionnels0,224 M€

Ces recettes sont égales à 224 k€ et comprennent les recettes d'indemnisation des assurances, les régularisations de recettes sur exercices antérieurs, et les divers remboursements de trop-perçus ou d'avoirs.

Enfin, la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 au BS 2023 représente un montant de 3,480 M€.

B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales à 73,287 M€ en 2023 contre 69,615 M€ en 2022, soit un taux de réalisation de 98,0% en 2023 (97,9% en 2022). La variation des dépenses de gestion courante s'élève à +5,6% au CA 2023 (+3,474 M€).

Exercice budgétaire 2023 (k€)	Prévisions	Réalisations (2)	Taux (%)
DÉPENSES REELLES	75.704	73.287	98,0
Dépenses de gestion courante	66.941	65.468	97,8
<i>Dont Charges de personnel (D012)</i>	41.167	40.963	99,5
<i>Dont Charges à caractère général (D011)</i>	18.764	17.462	93,1
<i>Dont Charges de gestion courante (D65)</i>	7.010	7.043	100,5
Atténuation de produits (D73)	6.813	6.813	100,0
Charges financières (D66)	497	490	98,6
Charges exceptionnelles (D67)	118	116	98,2
Dotations aux provisions (D68)	400	400	100,0
Dépenses imprévues	935	***	***
DÉPENSES D'ORDRE (1)	12.219	1.509	***
DÉPENSES TOTALES	87.923	74.795	***

(1) – Le virement à la SI reste une dépense prévisionnelle en M14

(2) – Taux de réalisation hors réserve pour dépenses imprévues

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Au total, l'excédent budgétaire de réalisation 2023 des dépenses de gestion courante représente un montant de 1,474 M€ dont 205 k€ au titre des dépenses de personnel (D012) et 1,301 M€ au titre des charges à caractère général (D011).

1) Dépenses de gestion courante.....65,468 M€
Variation 2022/2023 +5,6%

Les dépenses de gestion courante représentent un montant de 65,468 M€ en 2023 contre 61,994 M€ en 2022 (89% des dépenses réelles de l'exercice 2023), soit une variation de +5,6%. Elles regroupent les dépenses suivantes :

- Charges de personnel (traitements et cotisations).....40,963 M€
Variation 2022/2023 +4,1%

Les charges de personnel sont réalisées à hauteur de 99,5% en 2023 contre 99,3% en 2022. La hausse de ces dépenses sur l'exercice 2023 (63% des dépenses de gestion courante) s'élève à +1,610 M€. Pour mémoire, les traitements de la fonction publique ont été revalorisés de +1,5% au 1^{er} juillet 2023 après +3,5% au 1^{er} juillet 2022.

- Charges à caractère général 17,462 M€
Variation 2022/2023 +12,7%

La hausse de ces dépenses sur l'exercice 2023 s'élève à +1,966 M€.

Ces dépenses sont constituées essentiellement des dépenses de fournitures, de fluides (eau, électricité, géothermie et gaz), d'entretien courant pour les bâtiments communaux et de prestations de services.

Les fluides représentent un montant total de 3,554 M€. La hausse annuelle de ces dépenses est égale à +590 k€ au CA 2023 par rapport au CA 2022, soit l'équivalent de 2 points de fiscalité.

Les charges à caractère général sont réalisées à hauteur de 93,1% en 2023.

- Autres charges de gestion courante 7,043 M€
Variation 2022/2023 -1,4%

Ces dépenses baissent de 102 k€ et sont réalisées à 100,5% en 2023. Elles comprennent notamment :

* Subventions versées aux associations.....3,032 M€
* Contingent incendie BSPP1,383 M€
* Contribution au FCCT (territoire ParisEstMarne&Bois)0,904 M€
* Participations écoles privées maisonnières0,674 M€
* Indemnités et cotisations élus.....0,485 M€
* Subvention au CCAS0,300 M€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

La contribution au titre du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) versée par la Ville à l'EPT ParisEstMarne&Bois au titre de 2023 s'élève à environ 15 euros par habitant.

La baisse s'explique principalement par la remunicipalisation d'Accueil-Emploi depuis le 1^{er} septembre 2023 (service municipal et non plus association) et l'ajustement à la baisse de la subvention versée au GEPC compte-tenu de l'adhésion de la Ville au CNAS au 1^{er} janvier 2023.

2) Atténuations de produits **6,813 M€**
Variation 2022/2023 -0,3%

Les reversements de recettes concernent :

* FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).....6,100 M€
* FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)0,713 M€

3) Charges financières **0,490 M€**
Variation 2022/2023 +149,0%

Les charges financières sont égales à 490 k€ en 2023 contre 197 k€ en 2022. Cette forte évolution s'explique par la remontée continue des taux d'intérêt des emprunts mobilisés depuis 2021 en taux fixe et qui a également un effet direct sur les ICNE (intérêts courus non échus) de l'exercice 2023 par rapport à ceux de l'exercice 2022.

Elles regroupent les dépenses suivantes :

- les intérêts de la dette communale 370 k€
- les ICNE de l'exercice 2023..... 110 k€
- les commissions bancaires diverses.....9 k€
- les intérêts de la ligne de trésorerie2 k€

Depuis la réforme de l'instruction comptable M14 mise en œuvre au 1^{er} janvier 2006, seul le solde réel entre le montant des ICNE de l'exercice N-1 et celui des ICNE de l'exercice N est, désormais, comptabilisé en dépense au compte 66112 de l'exercice N.

Hors ICNE, les intérêts financiers de la dette communal évoluent de 186 k€ en 2022 à 369 k€ en 2023.

Les crédits correspondants à la réserve pour dépenses imprévues de 935 k€ constituée sur l'exercice 2023 (BS + DM) sont annulés au CA 2023.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

II-L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont égales à 16,793 M€ en 2023, soit un taux de réalisation de 81,6% (hors prévision de cessions foncières).

Exercice budgétaire 2023 (k€)	Prévisions	Réalisations (2)	Taux (%)
RECETTES RÉELLES	26.362	16.793	81,6
Recettes propres	12.979	5.576	77,6
Dotations et fonds divers (R10-R1068)	3.240	3.303	101,9
Subventions d'investissement (R13)	3.947	2.273	57,6
Cessions foncières	5.792	***	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	5.000	3.000	60,0
Autres recettes (R27)	165	0	***
Résultat capitalisé N-1 (R1068)	8.217	8.217	***
RECETTES D'ORDRE (1)	12.219	1.509	***
RECETTES TOTALES	38.580	18.302	***

(1) – Le virement de la SF reste une dépense prévisionnelle en M14

(2) – Hors RAR de recettes d'investissement et cessions foncières

1) Dotations et fonds divers 3,303 M€

La dotation attribuée au titre du FCTVA est égale à 1,295 M€ pour 2023 au titre des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2021.

La taxe d'aménagement encaissée s'élève à 2,008 M€ sur 2023 contre 1,656 M€ sur 2022.

2) Subventions d'investissement 2,273 M€

Les subventions d'investissement encaissées concernent :

*** État.....865 k€**

- Amendes de police (exercice 2021) 398 k€

- Plan de relance du logement 2022 (ARCD)..... 294 k€

- DSIL 2021 menuiseries maternelle les Planètes (solde 70%)..... 88 k€

- DSIL 2022 menuiseries maternelle Pompidou (solde 70%) 52 k€

- DSIL 2023 menuiseries G.S. Parmentier (acompte 30%) 34 k€

*** Métropole du Grand Paris.....533 k€**

- Maternelle Charles Péguy (FIM 2019) (solde 60%)..... 241 k€

- Tennis couverts du parc la Fontaine (FIM 2019) (solde 60%)..... 178 k€

- Maison de l'Environnement (FIM 2021) (solde 60%) 114 k€

*** Département du Val-de-Marne355 k€**

- Pelouse synthétique du stade des Juilliottes 350 k€

- Matériel scénique théâtre Claude Debussy5 k€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

* Région d'Ile-de-France	322 k€
- Jardin des bords de Marne.....	162 k€
- Îlots de fraîcheur cours d'écoles 2021 (solde 20%)	57 k€
- Tennis couverts du parc la Fontaine	56 k€
- Maison de l'Environnement (solde 20%)	25 k€
- Îlots de fraîcheur cours d'écoles 2022	21 k€
* CAF 94	126 k€
- Quartier Jeunes (acompte 40%).....	112 k€
- Matériels informatiques ALSH	14 k€
* SIPPAREC	72 k€
- Programme Éclairage Public 2019	36 k€
- Programme Éclairage Public 2020	36 k€
3) Emprunts et dettes assimilées	3,000 M€

La mobilisation d'emprunt globalisé sur l'exercice 2023 correspond :

1° à la mobilisation effective en septembre 2023 du contrat d'emprunt n°261 pour 2 M€ signé avec le Crédit Mutuel en décembre 2022 (amortissement annuel sur 15 ans et un taux d'intérêt fixe de 3,14%) ;

2° au contrat de refinancement n°262 pour 1 M€ du remboursement anticipé de deux emprunts indexés sur Euribor effectué auprès du Crédit Agricole Ile-de-France en septembre 2023 (amortissement trimestriel sur 6 ans et un taux d'intérêt fixe de 3,88%) ;

Soit un montant total de 3 M€.

4) Reports de recettes de l'exercice 2023

Les reports de recettes sont égaux à 4,115 M€. Il s'agit des crédits inscrits pour des opérations engagées ou terminées et pour lesquelles des subventions ont été notifiées mais non encore encaissées et du produit d'emprunt globalisé non mobilisé sur l'exercice.

Les subventions et participations d'investissement reportées s'élèvent à 1,660 M€ et concernent :

* Région Ile-de-France	757 k€
- Vidéoprotection 2021 (solde)	511 k€
- Pelouse synthétique du stade des Juilliottes	100 k€
- Quartier Jeunes 2022 (solde)	82 k€
- Pelouse synthétique du stade Cubizolles.....	54 k€
- Budget participatif écologique 2023 (1.000 arbres)	10 k€
* État	408 k€
- DSIL 2022 Quartier Jeunes (solde)	280 k€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

- DSIL 2022 Menuiseries G.S. Parmentier (solde)	78 k€
- Sécurité des système informatiques ANSSI (solde)	50 k€
* Ile-de-France Mobilités	230 k€
- Travaux d'aménagement ligne de bus 107 (solde)	198 k€
- Travaux d'aménagement ligne de bus 372	31 k€
* CAF 94	168 k€
- Quartier Jeunes (solde)	168 k€
* SIPPAREC	76 k€
- Eclairage public 2023	41 k€
- Menuiseries bâtiments communaux	20 k€
- Menuiseries Palais des Sports 2022	16 k€
* FAFA (Comité du Val-de-Marne)	20 k€
- Pelouse synthétique Cubizolles	20 k€

Les cessions foncières approuvées par délibération du Conseil Municipal (13/03/2021) et non encore réalisées s'élèvent à 292 k€. Elles correspondent aux 2 appartements situés au 32 rue Bourgelat à vendre à l'ESH Maisons-Alfort pour 252 k€ et aux 2 places de parking extérieur situées au 51 avenue Foch pour 40 k€.

Le montant d'emprunt globalisé de 2 M€ inscrit en report de recettes correspond au contrat d'emprunt (n°263) signé avec ARKEA Crédit Mutuel en décembre 2023 (amortissement annuel sur 15 ans avec un taux d'intérêt fixe de 4,15%).

Enfin, les consignations effectuées auprès de la CDC pour les opérations d'acquisition foncière au titre du droit de préemption urbain renforcé s'élèvent à 163 k€ (local commercial au 53 avenue du Général de Gaulle et appartement au 4 rue Ernest Renan).

B- Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont égales à 21,158 M€ en 2023, soit un taux de réalisation de 64,2%.

Exercice budgétaire 2023 (k€)	Prévisions	Réalisations (1)	Taux (%)
DÉPENSES RÉELLES	34.980	21.158	64,2
Dépenses d'équipement	26.736	14.974	56,0
Autres dépenses (D10+D27)	175	173	***
Emprunts et dettes assimilées (D16)	5.000	4.987	99,7
Dépenses imprévues	2.045	***	***
Solde d'exécution N-1 (D001)	1.024	1.024	***
DÉPENSES D'ORDRE	3.600	3.679	***
DÉPENSES TOTALES	38.580	24.836	***

(2) – Hors RAR de dépenses d'investissement et dépenses imprévues

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

1) Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont constituées des dépenses d'investissement hors emprunts et dettes assimilées (amortissement en capital de la dette). Ces dépenses sont égales à 14,974 M€ sur l'exercice 2023 contre 11,447 M€ sur l'exercice 2022 (+30,8%).

Par secteur d'intervention, ces dépenses concernent principalement les opérations suivantes :

* Bâtiments et services administratifs :	3,423 M€
- Dont CTM et ateliers	303 k€
- Dont Garage Municipal (avec acquisitions de véhicules).....	1.691 k€
- Dont Informatique communale.....	1.168 k€
- Dont cimetière communal	136 k€
* Sécurité et hygiène :	1,326 M€
- Dont Police Municipale (boucle optique et caméras).....	1.237 k€
* Enseignement :	1,795 M€
- Dont écoles maternelles	734 k€
- Dont écoles élémentaires	937 k€
* Equipements culturels :	0,380 M€
- Dont théâtre Claude Debussy	108 k€
- Dont Médiathèque et annexes	131 k€
* Sport et Jeunesse :	2,597 M€
- Dont gymnases.....	397 k€
- Dont stades et tennis.....	1.805 k€
- Dont centre aquatique	291 k€
* Famille :	0,178 M€
- Dont crèches et haltes-garderies municipales.....	116 k€
* Aménagement et environnement :	3,756 M€
- Dont réseaux d'eau et arrosage automatique	145 k€
- Dont éclairage public.....	349 k€
- Dont voirie communale	1.445 k€
- Dont espaces verts urbains	1.213 k€
- Dont aménagement urbain (dont acquisition foncières et subvention ESH)	557 k€
* Action économique :	1,634 M€
- Dont interventions économiques (Quartier Jeunes)	1.510 k€
- Dont marchés alimentaires et parkings publics.....	124 k€

2) Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement sont constituées de :

Emprunts et dettes assimilées	4,987 M€
- Amortissement en capital de la dette.....	4,987 M€

Ce montant comprend une opération de remboursement anticipé effectué en septembre 2023 auprès du Crédit Agricole Ile-de-France pour un montant en capital restant dû de 1,605 M€ (contrats n°232 et n°248).

Hors opération de gestion active de dette, l'amortissement en capital de l'exercice 2023 est égal à 3,382 M€.

3) Reports de dépenses de l'exercice 2023

Ces reports de dépenses sont égaux à 7,941 M€.

Ces crédits concernent des opérations d'investissement juridiquement engagées mais non mandatées (partiellement ou totalement) et dont les crédits seront repris en reports au BS 2024 mais qui peuvent être mandatés dès le début de l'exercice 2024 au vu de l'état des restes à réaliser d'investissement signé par l'ordonnateur et transmis au comptable public.

Les reports de dépenses les plus significatifs concernent :

* Rénovation de la place René Coty (voirie et espaces verts	2,000 M€
* Restructuration du garage municipal (accueil des régies)	1,052 M€
* Acquisition de véhicules municipaux	638 k€
<i>Dont camion 12T grue et benne</i>	191 k€
<i>Dont médiabus électrique</i>	188 k€
* Aménagement intérieur du CSU (6 avenue de la République)	550 k€
* Provision pour acquisitions foncières	500 k€
* Rénovation des menuiseries extérieures du G.S. Parmentier	450 k€
* Programme 1.000 arbres pour ma ville.....	240 k€
* Réfection des sols (zone froide) au restaurant municipal	200 k€
* Déploiement boucle optique et vidéoprotection (phase 2023)	330 k€
* Provision pour travaux renforcés dans les gymnases municipaux	150 k€

III-LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2023

Le résultat de l'exercice budgétaire 2023 est constitué de la somme du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement) en tenant compte des réalisations de l'exercice et des reports de recettes et de dépenses de la section d'investissement (restes à réaliser).

Conformément à l'instruction comptable M14, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice. Aussi, le résultat de la section d'investissement ne constitue pas un déficit au sens strict mais correspond à un « besoin de financement » qui doit toujours être couvert par le résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Le CA 2023 fait apparaître, compte-tenu des reports de la section d'investissement, un résultat net qui se décompose comme suit :

Excédent de fonctionnement	+14,557 M€
Déficit d'investissement	-10,360 M€
<i>Dont déficit de clôture</i>	<i>-6,535 M€</i>
<i>Dont reports de recettes</i>	<i>+4,115 M€</i>
<i>Dont reports de dépenses</i>	<i>-7,941 M€</i>
Soit un excédent net pour l'exercice 2023 de	+4,197 M€

Depuis 2019, l'évolution du résultat net de l'exercice est la suivante :

(En M€)	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat CA	+5,891	+4,224	+4,147	+3,480	+4,197

Le résultat de clôture (résultat de l'exécution budgétaire hors restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement) est égal à +8,022M€ au 31/12/2023. Ce résultat est affecté par délibération du Conseil Municipal et repris en report à nouveau lors du vote du BS de l'exercice 2024.

Cette reprise du résultat se traduira par l'inscription d'une recette de fonctionnement de +4,197 M€ au BS de l'exercice 2024 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le taux d'épargne brute (en % des recettes réelles de fonctionnement et hors reprise de l'excédent de l'exercice 2022) s'élève à 15,1% au CA 2023 contre 16,5% au CA 2022. C'est le niveau le plus faible sur la période des 5 dernières années :

(En % des RRF)	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'épargne brute (hors R002)	21,4%	22,2%	18,2%	16,5%	15,1%

La CAF (capacité d'autofinancement) évolue comme suit sur la période 2019-2023 (compte de gestion) :

(En M€)	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent brut d'exploitation (1)	10,200	10,207	8,825	7,834	9,887
CAF Brute (2)	9,843	9,519	9,270	7,550	11,077
CAF Nette (3)	5,935	6,186	5,743	4,140	6,090

(1) – Recettes de gestion courante moins dépenses de gestion courante

(2) – CAF Brute hors R002

(3) – CAF Nette hors D001 (CAF Brute moins annuité en capital de la dette)

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Le fonds de roulement représente 16,2 jours de dépenses au 31 décembre 2023. Le fonds de roulement d'une commune pour être optimum doit être compris autour de 15 jours de dépenses courantes.

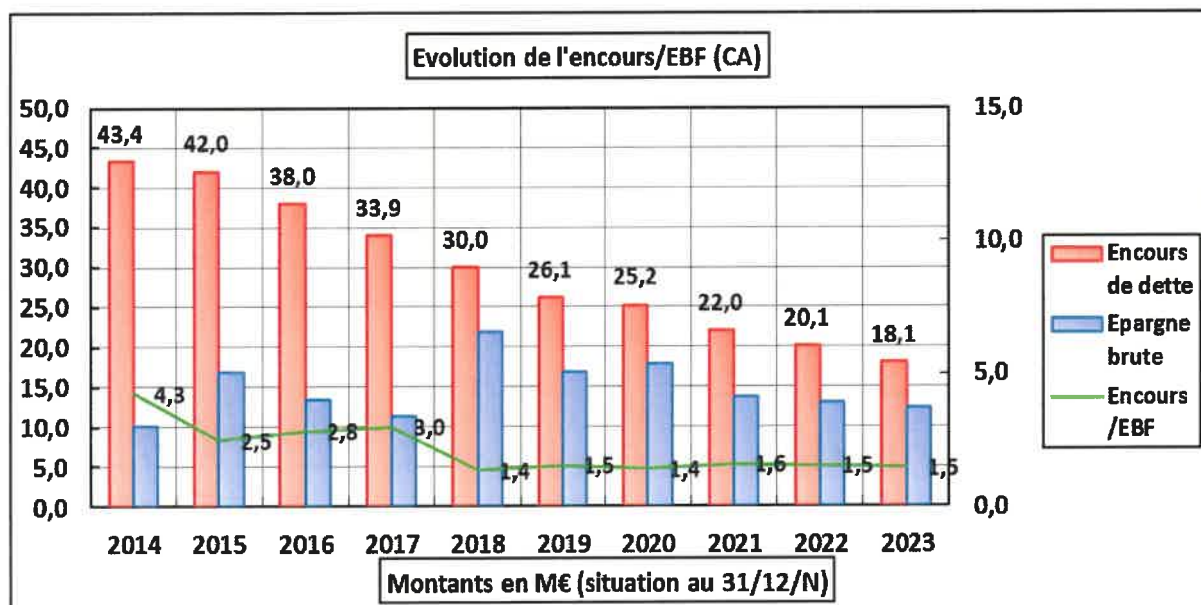
La capacité de désendettement de la Ville est égale à 1,5 année au 31/12/2023 comme au 31/12/2022. L'évolution de la situation financière de la Ville montre clairement une amélioration de ce ratio prudentiel sur les 10 dernières années (2014-2023).

La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser toute sa dette en capital si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel.

La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années :

- * un résultat inférieur à 5 indique un endettement limité,
- * un résultat supérieur à 5 et inférieur à 10 indique un endettement moyen,
- * un résultat supérieur à 10 et inférieur à 15 indique un endettement fort avec un seuil d'alerte à 12,
- * au-delà de 15, ce ratio indique une situation financière très difficile.

La capacité de désendettement de la Ville (calculée au niveau du compte administratif et non du compte de gestion) s'est améliorée en passant de 4,3 années au 31/12/2014 à 1,5 année au 31/12/2023 comme le montre le graphique suivant :



Ce ratio est constamment inférieur à 2 ans depuis le 31/12/2018.

**IV-TABLEAUX DE SYNTHÈSE
DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Réalisations budgétaires 2023	Crédits 2023	CA 2023	Écart Crédits/CA	Tx de réal. (%)
I-SECTION DE FONCTIONNEMENT				
1) RECETTES RÉELLES	84 322 817 €	85 673 586 €	+1 350 769 €	101,6%
Recettes de gestion courante	80 262 340 €	81 605 560 €	+1 343 220 €	101,7%
Impôts et taxes (R73)	63 327 705 €	64 132 898 €	+805 193 €	101,3%
Dotations et participations (R74)	10 945 135 €	11 366 938 €	+421 803 €	103,9%
Produits des services et du domaine (R70)	5 535 500 €	5 594 720 €	+59 220 €	101,1%
Autres produits de gestion courante (R75)	454 000 €	511 004 €	+57 004 €	112,6%
Produits financiers (R76)	0 €	0 €	+0 €	***
Atténuation de charges (013/R64)	150 000 €	114 123 €	-35 877 €	76,1%
Produits exceptionnels (R77)	180 565 €	223 992 €	***	***
<i>Dont cessions d'immobilisations (R775)</i>	***	500 €	+500 €	***
Reprise sur provision (R78)	250 000 €	250 000 €	***	***
Excédent de fonctionnement N-1 (R002)	3 479 912 €	3 479 912 €	+0 €	***
<i>Recettes d'ordre (ROF)</i>	<i>3 600 000 €</i>	<i>3 678 550 €</i>	<i>+78 550 €</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	87 922 817 €	89 352 136 €	+1 429 319 €	***
3) Restes à réaliser de recettes	***	0 €	***	***
4) DÉPENSES RÉELLES	75 704 294 €	73 286 642 €	-2 417 652 €	98,0%
Dépenses de gestion courante	66 941 486 €	65 467 909 €	-1 473 577 €	97,8%
Charges de personnel (D012)	41 167 378 €	40 962 576 €	-204 802 €	99,5%
Charges à caractère général (D011)	18 763 815 €	17 462 344 €	-1 301 471 €	93,1%
Charges de gestion courante (D65)	7 010 293 €	7 042 989 €	+32 696 €	100,5%
Atténuation de produits (014/D73)	6 812 838 €	6 812 838 €	+0 €	100,0%
Charges financières (D66)	497 000 €	489 878 €	-7 122 €	98,6%
Charges exceptionnelles (D67)	118 091 €	116 018 €	-2 074 €	98,2%
Réserve pour dépenses imprévues (D938)	934 879 €	***	-934 879 €	***
Dotations aux provisions (D68)	400 000 €	400 000 €	+0 €	100,0%
Déficit de fonctionnement N-1 (D002)	0 €	0 €	+0 €	***
<i>Dépenses d'ordre (DOF)</i>	<i>12 218 523 €</i>	<i>1 508 561 €</i>	<i>-10 709 962 €</i>	<i>***</i>
5) DÉPENSES TOTALES	87 922 817 €	74 795 204 €	-13 127 613 €	***
6) Restes à réaliser de dépenses	***	0 €	***	***
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	***	+14 556 933 €	***	***

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20240619-DEL25AF190624-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Réalisations budgétaires 2023	Crédits 2023	CA 2023	Écart Crédits/CA	Tx de réal. (%)
II-SECTION D'INVESTISSEMENT				
1) RECETTES RÉELLES	26 361 638 €	16 793 275 €	-9 568 362 €	81,6%
Recettes propres	12 979 316 €	5 575 954 €	-7 403 362 €	77,6%
Dotations et fonds divers (R10-R1068)	3 240 325 €	3 303 434 €	+63 109 €	101,9%
Subventions d'investissement (R13)	3 946 991 €	2 272 520 €	-1 674 472 €	57,6%
Cessions d'immobilisations (R95)	5 792 000 €	***	***	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	5 000 000 €	3 000 000 €	-2 000 000 €	60,0%
<i>Dont Emprunt globalisé (R1641)</i>	<i>5 000 000 €</i>	<i>3 000 000 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Dont Dépôts et cautionnements reçus (R165)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Dont Refinancement de dette (R166)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
Autres recettes d'investissement (R21+R23+R27)	165 000 €	0 €	-165 000 €	***
Résultat de fonctionnement N-1 capitalisé (R1068)	8 217 321 €	8 217 321 €	+0 €	***
Solde d'exécution d'investissement N-1 (R001)	0 €	0 €	+0 €	***
<i>Recettes d'ordre (ROI=DOF)</i>	<i>12 218 523 €</i>	<i>1 508 561 €</i>	<i>-10 709 962 €</i>	<i>***</i>
2) RECETTES TOTALES	38 580 161 €	18 301 836 €	-20 278 324 €	***
<i>3) Reports de recettes</i>	<i>***</i>	<i>4 115 025 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
4) DÉPENSES RÉELLES (*)	34 980 161 €	21 157 835 €	-13 822 326 €	64,2%
Dépenses d'équipement (*)	26 736 233 €	14 973 704 €	-11 762 529 €	56,0%
Immobilisations incorporelles (D20-D204)	501 882 €	492 736 €	-9 146 €	***
Immobilisations corporelles (D21)	25 441 306 €	14 165 508 €	-11 275 798 €	***
<i>Dont acquisitions foncières (D2115+D2132)</i>	<i>1 013 757 €</i>	<i>175 001 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
Immobilisations en cours (D23)	233 045 €	157 460 €	-75 584 €	***
Subventions d'équipement versées (D204)	560 000 €	158 000 €	-402 000 €	***
Autres dépenses d'investissement (D10+D27)	175 000 €	172 900 €	-2 100 €	***
Emprunts et dettes assimilées (D16)	5 000 000 €	4 987 303 €	-12 697 €	99,7%
<i>Dont Emprunt globalisé (D1641)</i>	<i>5 000 000 €</i>	<i>4 987 303 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Dont Dépôts et cautionnements versés (D165)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
<i>Dont Refinancement de dette (D166)</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
Réserve pour dépenses imprévues (D918)	2 045 000 €	***	-2 045 000 €	***
Solde d'exécution d'investissement N-1 (D001)	1 023 928 €	1 023 928 €	+0 €	***
<i>Dépenses d'ordre (DOI=ROF)</i>	<i>3 600 000 €</i>	<i>3 678 550 €</i>	<i>+78 550 €</i>	<i>***</i>
5) DÉPENSES TOTALES (*)	38 580 161 €	24 836 385 €	-13 743 776 €	***
<i>6) Reports de dépenses</i>	<i>***</i>	<i>7 940 789 €</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	***	-10 360 312 €	***	***
Résultat de l'exécution budgétaire	***	+8 022 384 €	***	***
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (EF-DI)	***	+4 196 621 €	***	***

**RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023
BUDGET PRINCIPAL**

BUDGET PRINCIPAL	TOTAL
I-RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	89 352 136,42 €
DÉPENSES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	74 795 203,53 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE (A)	+14 556 932,89 €
2) SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	18 301 836,20 €
DÉPENSES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	24 836 384,82 €
SOLDE DE CLÔTURE (B)	-6 534 548,62 €
RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE (A-B)	+8 022 384,27 €
II-RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESTES A RÉALISER DE RECETTES	0,00 €
RESTES A RÉALISER DE DÉPENSES	0,00 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER (C)	+0,00 €
2) SECTION D'INVESTISSEMENT	
REPORTS DE RECETTES	4 115 025,40 €
REPORTS DE DÉPENSES	7 940 788,69 €
SOLDE DES REPORTS (D)	-3 825 763,29 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER (C-D)	-3 825 763,29 €
III-RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	+14 556 932,89 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	-10 360 311,91 €
SOIT UN EXCÉDENT NET	+4 196 620,98 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT (002) au BS 2024	+4 196 620,98 €
--	------------------------